Compte rendu réunion du conseil municipal du Lundi 05 novembre 2020

 Des livres et des bébés : Projet de convention 2020-2021 avec le Conseil Départemental.

La commune d'Aguessac a renouvelé son engagement dans le dispositif d'action culturelle « des livres et des bébés » porté par le conseil départemental et mis en œuvre par la médiathèque départementale. Ce dispositif vise à favoriser la lecture d'albums de qualité avec les tout-petits de 0 à 3 ans.

Quelques actions (formations in situ et au catalogue de la Médiathèque départementale) prévues pendant l'année scolaire 2020-2021 :

Formations: Lire l'album avec les tout-petits

Formation: Chansons, comptines et jeux de doigts

Accompagnement : lire au quotidien avec les tout-petits : un an après ; Soirée petites pépites,

Les engagements de la commune d'Aguessac :

- Permettre aux bénévoles de la bibliothèque de se former sur toutes les actions.
- Réserver les salles pour les actions programmées à Aguessac.
- Prendre les assurances nécessaires à l'organisation de l'ensemble des manifestations programmées à Aguessac.
- Imprimer et diffuser les supports de communication fournis par le conseil départemental.
- Communiquer sur les différentes actions programmées à Aguessac en faisant mention du dispositif « des livres et des bébés » comme suit : « action portée par le conseil départemental de l'Aveyron et sa médiathèque, en partenariat avec les communes de Millau, Aguessac et Rivière sur Tarn.

Les engagements du conseil départemental :

- Concevoir et coordonner l'ensemble du programme d'actions.
- Assurer le suivi des formations et autres manifestations programmées.
- Fournir un gabarit pour la réalisation des supports de communication des différentes manifestations.
- Rédiger la convention de partenariat et les contraintes spécifiques avec les intervenants.
- Projet de convention OPAH : (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) La commune d'Aguessac a approuvé la convention OPAH 2020-2025 dont le maître d'ouvrage est la Communauté de communes de Millau Grands Causses. Le choix opérationnel de cette convention s'est porté sur le couplage d'une OPAH intercommunale sur l'ensemble des communes du territoire et d'une OPAH-RU « action cœur de ville »sur le périmètre d'opération de revitalisation du territoire. Cette mise en œuvre de la convention prévoit de lutter contre l'habitat indigne, non décent et très dégradé et contre la précarité énergétique afin d'offrir des conditions de logements décentes aux populations les plus modestes et fragiles. En termes d'aménagement du territoire et de requalification des centres bourgs ruraux en particulier, cette opération aura également comme priorité d'accompagner les projets locaux d'aménagement urbain en offrant des possibilités de rénovation de l'habitat privé à titre de résidence principale. Les enjeux :

Renforcer l'attractivité des centres anciens Répondre à la dynamique démographique Diversifier l'offre d'habitat

Favoriser les économies d'énergie, performances énergétiques Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et ou handicapées Opération façades et vitrines

• Site officiel internet Aguessac :

La commune d'Aguessac a adopté la mutation du site officiel internet en partenariat avec le SMICA.

ADM des Alpes Maritimes : appel à la solidarité pour les communes sinistrées : La commune d'Aguessac a répondu favorablement à l'appel de l'Association Des Maires des Alpes Maritimes pour participer à un fond de solidarité. Une somme de 250€ sera verser à ce fond de solidarité.

• Taxe d'aménagement : les taux de la commune.

La commune d'Aguessac a adopté que la taxe d'aménagement ne sera pas modifiée et restera inchangée soit 4% et 2,5% pour une construction à vocation d'habitation.

• Avenant à la convention de dématérialisation :

La commune d'Aguessac a adopté l'avenant à la convention de dématérialisation. Ce projet d'avenant a pour but d'inclure les actes de commande publique : marchés publics et des concessions.

• Défibrillateur – offre de location :

La commune d'Aguessac a validé l'offre de location de la société Alexandre Nedic qui assurera le suivi, l'entretien de cet équipement. Ce défibrillateur sera positionné à proximité du terrain de sport (Foot) et l'espace culturel.

• Choix de l'entreprise prestataire à la maintenance informatique à compter du 01 janvier 2020 :

La commune d'Aguessac a validé l'offre de maintenance informatique de la municipalité et des écoles de la société MICRO Vallée Aguessac.